

Contrat local de santé du Pays de Langres

Action 3.3.1	Dispositif de PAIR-AIDANCE
--------------	-----------------------------------

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action Innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension, essaimage)	
Porteur	<i>Structure :</i>	UDAF de Haute-Marne
	<i>Personne référente</i>	Christian OTT
Axe stratégique du CLS	Bien-être et mal-être psychologique	
Contexte et enjeux locaux	<p>Face au constat du bailleur social Chaumont Habitat, souvent démunie face à des problématiques rencontrées par des locataires (situation d'incurie, rupture totale de communication avec les services sociaux de la ville et souffrant principalement d'isolement souvent lié à la manifestation de troubles psychiques, l'UDAF a proposé de mettre en place l'action innovante intitulée au départ « Habiter son logement – Nouvel accompagnement pour une psychiatrie citoyenne ».</p> <p>Depuis 2015, sur le territoire des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de Chaumont, l'UDAF 52 pilote ce projet intitulé également pair-aidance en coopération avec Chaumont Habitat, l'Association GEM « Le Fil d'Ariane » (Groupe d'Entraide Mutuelle), l'UNAFAM de Haute-Marne et le Centre Hospitalier de Haute-Marne (CHHM52).</p> <p>Ce dispositif de PAIR-AIDANCE vise à soutenir les personnes en souffrance psychique isolées face à une problématique d'accès et de maintien au logement par l'intervention d'un travailleur pair ayant vécu des expériences similaires.</p> <p>2015 à 2017 : phase expérimentale. Projet sélectionné par la DIHAL (Délégation interministérielle à l'habitat et au logement : 1 des 18 projets sur 220 présentés au niveau national) : l'action est développée sur le territoire du Contrat de Ville de Chaumont.</p> <p>2018 à 2020 : phase de consolidation sur le territoire de l'agglomération de Chaumont.</p> <p>A ce jour, la première année de consolidation présente des résultats encourageants au vu des situations accompagnées (17 au total) et des témoignages des bénéficiaires de l'action mais également du nombre de partenaires mobilisés autour des situations des personnes (une vingtaine).</p> <p>D'autre part, les interventions des travailleurs pairs sont en constante augmentation (200 heures pour le territoire de Chaumont en 2018). Le porteur de projet UDAF et ses partenaires proposent d'entrer dans une phase d'essaimage de l'action sur le territoire du Pays de Langres à partir de janvier 2021.</p> <p>L'action proposée répond à des problématiques identifiées dans le cadre du diagnostic du CLS du Pays de Langres et aux pistes d'actions proposées comme :</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer le partenariat en psychiatrie enfants et adultes avec toutes les structures existantes et les professionnels de santé spécialisés dans ce domaine. ▪ Améliorer la prise en charge pour les dépressions et les problèmes psychologiques. ▪ Favoriser un lieu d'échange et de concertation entre tous les professionnels de santé. ▪ Développer la formation intersites. ▪ Développer les échanges interprofessionnels de santé d'une part, et d'autre part développer les échanges entre professionnels de santé et acteurs du territoire intervenant dans les établissements ou les associations de soins ou de maintien à domicile. ▪ Développer et/ou pérenniser des actions favorisant le lien social pour les personnes âgées et isolées. ▪ Développer le partenariat autour des soins concernant la prise en charge et le suivi du public concerné. <p>C'est pourquoi l'UDAF propose de développer le dispositif de pair-aidance sur le territoire du Pays de Langres le cadre de ce CLS.</p>
<p>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u></p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Objectif 04.0 - Faciliter l'accès aux soins intégrés, à la prévention et à la réduction des risques et des dommages pour l'ensemble des personnes en souffrance psychique</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS</p> <p><input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</p>
<p>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Préserver un environnement favorable à la santé</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3</p>
<p>Objectif spécifique</p>	<p>Renforcer les compétences et le pouvoir d'agir des personnes en situation de fragilité psychique</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Au premier semestre 2021, communiquer sur le dispositif de PAIR AIDANCE auprès des acteurs du territoire du Pays de Langres à travers différents supports de communication ainsi qu'à l'occasion de rencontres ➤ En 2021, réaliser un état des lieux des besoins avec les acteurs du territoire rencontrés ➤ En 2021, former de nouveaux travailleurs pairs qui interviendront sur le territoire du Pays de Langres ➤ Chaque année, à partir des sollicitations et des orientations des partenaires, mettre en place des accompagnements auprès des personnes identifiées dans le cadre du dispositif de PAIR AIDANCE

	<p>➤ Chaque année, organiser un temps d'information collectif sur les problématiques liées à la souffrance psychique, auprès des acteurs du territoire, sur chaque communauté de communes du territoire du Pays de Langres</p>
<p>Étapes de mise en œuvre – Description</p>	<p>Description du dispositif de PAIR AIDANCE</p> <p>C'est un dispositif qui vise à « aller vers » les personnes en souffrance psychique, confrontées à une problématique d'accès et de maintien dans le logement, grâce à l'intervention d'un travailleur pair ayant vécu ou vivant des expériences identiques ou similaires.</p> <p>La pair-aidance est également un processus ascendant de mise en action d'acteurs inscrits dans une logique de résolution de problèmes en intégrant les personnes concernées dans cette résolution.</p> <p>Dans ce processus collectif de collaboration et de co-construction, ce qui est intéressant à souligner, c'est que personne n'est le « sachant » de l'autre...chacun apprend de l'autre par du partage d'expérience en croisant les savoirs académiques et expérientiels, c'est un savoureux mélange des deux !</p> <p>Le dispositif travaille à 50 % sur la personne, il travaille aussi à 50 % sur l'environnement. D'où l'importance d'aller vers les partenaires et de travailler en collaboration avec eux.</p> <p>Ce dispositif s'inscrit dans une démarche de rétablissement global par son rôle de relais facilitateur entre personnes concernées et acteurs du champ sanitaire et médico-social :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévention et intervention sur des situations d'incurie afin de faciliter l'accès et le maintien dans le logement ▪ Prévention des crises suicidaires par une veille sociale (présence, accompagnement...) ▪ Travail pour améliorer l'estime de « soi » et prendre soin de « soi ». <p>Le dispositif s'appuie sur un binôme travailleur pair/professionnel qui va permettre, par leur intervention, aux personnes accompagnées de créer une relation de confiance, de travailler sur l'estime de soi et de renouer le lien avec l'environnement extérieur.</p> <p>De plus, ce dispositif permet de faciliter l'intervention des acteurs sur des situations complexes, de valoriser le vécu expérientiel du travailleur pair et de faire émerger un nouveau métier dans le domaine de la maladie psychique.</p> <p>Rôle et statut du travailleur pair</p> <p>Le travailleur pair a lui-même vécu des situations difficiles et est stabilisé. Il accompagne les intervenants sociaux avec une posture différente : son expérience lui permet de développer l' « aller vers », le « faire avec » auprès des personnes accueillies et ainsi contribue à l'émergence de pratiques d'accompagnement global et pluridisciplinaire hors les murs. Il partage avec ses pairs en difficulté les expériences personnelles et les outils qui l'ont mené au rétablissement.</p> <p>De plus, ce projet permet au pair-aidant issu du GEM de retrouver un statut social par le biais d'un retour à l'emploi dans un cadre « souple, adaptable et modulable ». Les missions sont contractualisées sous la forme d'interventions rémunérées à l'heure avec une association d'insertion intermédiaire locale, TREMPLIN 52.</p>

Étapes de mise en œuvre

➤ Communication sur le déploiement du dispositif sur le Pays de Langres

- Identification des acteurs du territoire à rencontrer : bailleurs, circonscription d'action sociale, CCAS, CIAS, MSAP...
- Organisation de rencontres de présentation du dispositif auprès des acteurs du territoire
- Diffusion de plaquettes de présentation du dispositif
- Identification des besoins lors des rencontres

➤ Renforcement de l'équipe des travailleurs pairs pour déployer le dispositif sur l'ensemble du territoire du Pays de Langres

- Renforcement du nombre de travailleurs pairs
- Formation des travailleurs pairs

➤ Mise en œuvre du dispositif de PAIR AIDANCE

A partir des situations identifiées par les acteurs du territoire, accompagnement des personnes par un binôme travailleur pair/professionnel

L'intervention du dispositif aura pour but de :

- Faciliter l'aide sanitaire, sociale, médico-sociale des personnes accompagnées
- Faciliter l'intervention des acteurs sur des situations complexes :
- Partage du vécu expérientiel du travailleur pair et transmission des outils vecteurs de rétablissement
- Coordonner des actions spécifiques sur le terrain :
 - de désencombrement / récupération d'objets,
 - de prévention des risques (électriques, alimentaires, sanitaires...),
 - d'investissement de son logement (aménagement, réaménagement et déménagement).
- Faciliter l'aide sanitaire, sociale, médico-sociale
- Amorcer les démarches administratives (constitution de dossiers, sollicitation d'aides, prise de rdv), avoir un rôle d'intermédiaire avec les partenaires

L'accompagnement prendra en compte aussi bien les besoins exprimés par les personnes que les besoins exprimés par les professionnels.

➤ Mise en place de temps d'information auprès des acteurs du territoire sur l'expérience de la souffrance psychique et la manifestation du trouble psychique afin de mieux l'appréhender.

En complément de l'intervention auprès des personnes, des réunions d'échange, de concertation partenaire ainsi que des informations sur la souffrance psychique seront mises en place afin d'informer les acteurs du territoire sur la façon la plus adaptée d'accompagner ce public touché par des troubles psychiques.

Des journées thématiques pourront également être organisées comme la conférence qui a eu lieu à Chaumont en 2018, les thèmes et intervenants restant à définir.

➤ Évaluation

Réalisation d'un bilan annuel reprenant les actions mises en place dans l'année avec les partenaires impliqués notamment dans le cadre du comité de suivi

	<p>Conditions socio-économiques</p> <input checked="" type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation
	<p>Autre(s)</p>
<p>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Politiques publiques concernées</p>	<p>Locale, à l'échelle du département</p>
<p>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Ce dispositif de PAIR-AIDANCE vise à soutenir les personnes en souffrance psychique isolées face à une problématique d'accès et de maintien au logement par l'intervention d'un travailleur pair ayant vécu des expériences similaires</p>
<p>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</p>	<p>Indicateurs de processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de rencontres réalisées ▪ Typologie des partenaires rencontrés ▪ Type de besoins identifiés ▪ Nombre de supports de communication créés et diffusés ▪ Type de supports de communication créés et diffusés ▪ Nombre de personnes accompagnées / personnes identifiées ▪ Typologie des problématiques rencontrées par les personnes accompagnées ▪ Typologie des problématiques rencontrées par les partenaires ayant sollicité le dispositif pair-aidance ▪ Bénéfices perçus et limites identifiées du dispositif par les personnes accompagnées, les travailleurs pairs et les professionnels concernés ▪ Besoins exprimés par les personnes accompagnées ▪ Besoins exprimés par les professionnels ▪ Nombre de partenaires mobilisés autour de la situation des personnes accompagnées par situation et pour l'ensemble du dispositif pair-aidance ▪ Nombre de travailleurs pairs intervenant sur le dispositif ▪ Nombre de travailleurs pairs formés ▪ Nombre de réunions d'informations réalisées / prévues ▪ Nombre de participants aux réunions d'information ▪ Typologie des participants aux réunions d'information ▪ Typologie de problématiques abordées lors de ces réunions <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de personnes accompagnées déclarant avoir pu renouer un contact avec le « monde extérieur » / nombre de personnes accompagnées ▪ Nombre d'acteurs ayant sollicité le dispositif déclarant avoir pu amorcer un contact avec la personne accompagnée / sollicitation(s) / nombre d'acteurs ayant sollicité le dispositif ▪ Nombre de personnes en capacité d'exprimer leurs besoins/nombre de personnes accompagnées

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de personnes exprimant avoir trouvé des réponses et les ressources nécessaires par rapport à leurs besoins de départ / nombre de personnes accompagnées ▪ Nombre de professionnels déclarant comprendre ce qu'est la maladie psychique / nombre de professionnels présents aux réunions ▪ Nombre de professionnels déclarant être en capacité de accompagner les personnes en souffrance psychique / nombre de professionnels présents aux réunions ▪ Nombre de personnes accompagnées déclarant observer un changement dans la posture des professionnels mobilisés autour de leur situation / nombre de personnes accompagnées <p>Indicateurs d'impact : Évolution positive des situations des personnes accompagnées en matière de : logement, lien social, recours aux soins somatiques et psychiques, adhésion à l'aide institutionnelle</p> <p>Méthode d'évaluation envisagée : Pour chaque indicateur de résultats et d'impact, une évaluation croisée auprès des personnes accompagnées et de l'équipe (travailleur pair / professionnel) sera réalisée ainsi qu'une évaluation comparative entre la déclaration de la personne et les résultats observés par l'équipe (travailleur pair / professionnel). Plusieurs outils seront utilisés pour l'évaluation de l'ensemble des indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un tableau de bord de suivi des activités ▪ Entretiens individuels et/ou questionnaire à destination des personnes accompagnées et des acteurs ayant bénéficié du dispositif ▪ Les comptes rendus des réunions de l'équipe de l'UDAF en charge du dispositif
--	--

